



DESCRIPTION DU KIT SANITAIRE ET DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION MIS À DISPOSITION DE CHAQUE AGENT USMB ET PERSONNEL HÉBERGÉ

Lors de sa reprise sur site en début d'année universitaire et à chaque nouvelle arrivée, chaque agent se verra remettre un kit sanitaire constitué de :

- Un ensemble de masques lavables (Usage Non Sanitaire de catégorie 1) lui permettant de s'équiper pour une semaine complète de travail (nombre calculé sur les remontées de besoin de présence faites par les agents via leur responsable).
 - ⊖ Chaque masque étant utilisable 4h, un maximum de 10 masques sera transmis aux agents (un masque pour chaque demi-journée pour une semaine pleine).
 - Une notice d'utilisation et de nettoyage de ces masques.

Ces masques devant être lavés et conditionnés avant usage, des masques complémentaires seront donnés lors de la première venue sur site : 1 à 2 masques chirurgicaux jetables permettant de s'équiper pour sa première demi-journée ou journée sur site.

- Une synthèse des consignes sanitaires à respecter dans les bâtiments de l'USMB.

Les équipements de protection supplémentaires suivants seront mis en place au sein des bâtiments :

- Des distributeurs de gel hydro-alcoolique, installés à chaque entrée des bâtiments.
- Des flacons de gel hydro-alcoolique également déposés à proximité du matériel commun et des ascenseurs. Ces flacons sont à garder car ils pourront être remplis de nouveau auprès des SEP de chaque site.
- Des sprays désinfectants, déposés à côté du matériel commun (photocopieurs, scanners, etc.). Conserver de même les contenants.
- Des sprays désinfectants confiés aux laboratoires afin de désinfecter les postes de travail communs et les salles de réunions.
- Des lieux de recharge pour des flacons individuels de gel hydro-alcoolique.
- Des kits véhicule

Le renouvellement est à demander auprès des SEP.

Les équipements suivants seront également disponibles sur demande auprès du service prévention :

- Des masques jetables pour des accès ponctuels (entreprises extérieures ou accès ponctuels).
- Des visières.
- Des parois de protection en matériaux plastiques pour les postes de travail où les agents sont susceptibles d'être en contact prolongé avec du public.
- Des combinaisons jetables.
- Des boîtes de gants pour un usage particulier.

Les mallettes de secours seront également approvisionnées spécifiquement afin d'assurer la protection des sauveteurs secouristes du travail amenés à intervenir (cf. Fiche réflexe SST).